

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1998

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 9 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/98/9-D**  
11 septembre 1998  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 1998—BANGLADESH 5329.02

### Aide aux réfugiés du Myanmar

Coût des produits alimentaires pour le PAM	1 331 745 dollars
Coût total pour le PAM	1 868 928 dollars
Coût estimatif total	4 965 496 dollars
Quantités de produits à fournir	4 415 tonnes
Nombre de bénéficiaires	21 000

Toutes les valeurs monétaires sont estimées en dollars des Etats-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional:      Mme J. Cheng-Hopkins      tel.: 066513-2209

Coordonnateur principal de programmes:      S. Malik      tel.: 066513-2334

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



1. Plus de 250 000 musulmans de l'Etat de Rakine au nord du Myanmar ont quitté leur pays entre la fin de 1991 et le début de 1992 pour chercher asile au Bangladesh. La plupart de ces réfugiés sont aujourd'hui de retour au Myanmar et seuls 21 000 restent encore au Bangladesh. Ceux-ci sont hébergés dans deux camps du district de Cox's Bazar. Le processus de rapatriement s'est interrompu en juillet 1997. Les gouvernements du Bangladesh et du Myanmar ont entamé des négociations pour trouver une solution durable au problème. La population de réfugiés se compose à 49 pour cent d'hommes et 51 pour cent de femmes. Les enfants de moins de 12 ans constituent 46 pour cent de cette population et les personnes de plus de 60 ans trois pour cent.
2. Le PAM apporte une aide alimentaire de secours aux réfugiés du Myanmar depuis avril 1992. Le gouvernement n'autorisant pas les réfugiés à prendre un emploi ou à se lancer dans des activités créatrices de revenus au Bangladesh, l'aide alimentaire du PAM constitue pour eux un moyen essentiel de satisfaire leurs besoins nutritionnels de base.
3. Le PAM fournit 4 415 tonnes de produits (riz, légumineuses, huile végétale, aliment composé, sucre et sel). Le HCR apporte des condiments. La ration journalière distribuée à la population de réfugiés répond aux besoins minimums en énergie, protéines et fer. L'aliment composé est enrichi en vitamines et micronutriments. La ration journalière individuelle constitue un apport de 2 128 kilocalories. Environ 800 réfugiés (essentiellement des femmes enceintes et allaitantes et des malades) bénéficient d'une alimentation complémentaire. Quelque 210 enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition grave sont traités dans le cadre d'un programme d'alimentation thérapeutique qui comprend du lait entier en poudre fourni par le HCR. Une mission conjointe PAM/HCR d'évaluation des besoins alimentaires, qui a eu lieu en mai 1998, a confirmé le bon état nutritionnel général des réfugiés. La mission a recommandé de poursuivre les programmes d'alimentation spéciale et de ramener la ration journalière individuelle à 2 007 kilocalories, conformément aux directives de l'OMS adoptées par le PAM et le HCR.
4. Le Ministère de la gestion des opérations et des secours en cas de catastrophes est responsable de la coordination de l'aide fournie par les donateurs aux réfugiés. La responsabilité de l'exécution de l'intervention incombe au Commissaire aux secours, aux réfugiés et au rapatriement (RRRC). La Société du Croissant-Rouge du Bangladesh est chargée de l'entreposage des produits, de leur distribution et de l'établissement des rapports. L'exécution du projet est supervisée par le RRRC par le biais de comités établis aux niveaux du district et des camps, et composés de représentants des Départements gouvernementaux de la santé et de l'alimentation, du Croissant-Rouge du Bangladesh, d'ONG, du HCR et du PAM.
5. L'aide à apporter aux réfugiés à l'avenir dépendra de la solution durable que les gouvernements du Bangladesh et du Myanmar étudient actuellement, avec la collaboration du HCR.

